

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET DE CERTIFICATIONS METIER MANAGER SANTE SECURITE ET ENVIRONNEMENT – NIVEAU 7

Candidat en situation de handicap: Tout candidat peut saisir le référent handicap du certificateur pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation. Les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés. Sur le conseil du référent Handicap et dans le respect des spécifications du référentiel, le format de la modalité pourra être adaptée. En fonction du handicap et des besoins spécifiques du candidat, le référent handicap pourra également s'appuyer sur une expertise externe.

Ces possibilités d'aménagement seront fixées dès l'entrée en formation et communiquées au futur candidat, afin que celui-ci puisse être informé des solutions en compensation

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES METIER	REFERENTIEL	L D'EVALUATION
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Définition d'une stra	Activit tégie de prévention et de maîtrise des risques (SSE	s en matière de santé, sécurité a	au travail et de l'environnement
A1.1 Analyse du contexte de l'organisation et de ses obligations en matière de SSE	A1.1 C1 Identifier le cadre juridique national et international applicable à l'organisation en matière de SSE (lois, règlements, décrets, chartes, directives, normes sectorielles) en tenant compte de ses activités et de son organisation, afin de déterminer le périmètre de ses obligations et responsabilités (civile, administrative et pénale).	E1.1 Type d'évaluation : Mise en situation professionnelle portant sur le cadre juridique national et international en matière de SSE donnant lieu à la rédaction d'une note d'analyse écrite. Il est présenté au candidat un cas d'entreprise, fictif ou reconstitué.	Critère d'évaluation pour E1 : E1Cr1 : les textes règlementaires et lois (lois Grenelle 1 et 2, code du travail) ainsi que les sources respectives sont correctement identifiés et répondent aux thématiques SSE (énergie, déchets, eau, air, sols) de l'organisation
	responsabilités (civile, administrative et pénale).	•	E1Cr2: les principes fondamentaux

Dans un temps imparti, il lui est

déployés correctement et sont en



A1.1 C2 Analyser la culture SSE de l'organisation et les principes fondamentaux applicables, en s'appuyant sur ses valeurs, ses engagements, ses normes et processus, sa communication interne et externe, en tenant compte de son macro et microenvironnement, afin de comprendre la façon dont la SSE y est perçue et traitée.

A1.2 Evaluation de la conformité de l'entreprise par rapport au cadre juridique applicable en matière de SSE

A1.2 C1 Evaluer le niveau de conformité des pratiques de l'organisation par rapport à ses obligations et engagements en matière de SSE, en analysant la mise en œuvre de ses différentes politiques, par des vérifications sur le terrain (installations, équipements, pratiques de travail ...) et des entretiens avec les différentes parties prenantes (collaborateurs, sous-traitants...), afin d'identifier les éventuels écarts et mesurer son niveau d'exposition au risque.

A1.2 C2 Mettre en œuvre un processus de vérification de la documentation SSE de l'organisation en lien avec ses pratiques actuelles, en s'assurant de l'existence, la validité et l'accessibilité (notamment par les parties prenantes en situation de handicap) des documents

demandé d'analyser le cas et d'identifier, sous forme d'une note d'analyse écrite, le cadre juridique qui lui est applicable : textes de référence, soft law, obligations des personnes morales, responsabilité civile et pénale, application des principes fondamentaux, Identification des différentes infractions, application des sanctions respectives ...

E2. Type d'évaluation : Mise en situation professionnelle portant sur l'analyse du contexte, de la conformité et des risques d'une organisation en matière de SSE donnant lieu à la rédaction d'une note d'analyse.

Il est demandé au candidat de rédiger une note d'analyse relative à la situation SSE d'une l'entreprise sur la base d'un cas fictif ou réel, dans un temps imparti.

La note écrite devra comporter :

- Une analyse de la culture de l'organisation en matière de SSE
- Une analyse du niveau de conformité des pratiques de

adéquation avec les risques SSE et le cadre juridique de l'organisation

E1Cr3: les obligations de l'organisation en matière administrative, civile et pénale (ainsi que les obligations du chef d'entreprise sur les principes généraux de prévention inscrits dans le code du travail) sont identifiées et les sanctions correspondent aux responsabilités engagées

Critères d'évaluation pour E2 :

E2Cr1 La note d'analyse est argumentée (références au cadre juridique applicable à l'entreprise). Elle comprend notamment : un état des lieux/constats, les points de difficulté/nonconformités, les améliorations possibles...

E2Cr2 La culture et la conformité des pratiques de l'organisation sont analysées au regard :

- Du cadre juridique (national et international)
- De son contexte macro (technologique, social, politique...) et micro-économique (parties



en matière de SSE et de

leurs impacts sur

l'organisation

p

A1.3 Analyse des risques

nécessaires (preuves de démarches administratives, processus, déclarations ...), ainsi que de leur pertinence et de leur conformité par rapport à la réalité de l'organisation, afin d'identifier les mises à jour, révisions ou documents nouveaux à rédiger pour assurer sa mise en conformité.

A1.3 C1 Rechercher les principaux facteurs et sources de risques de l'organisation en matière de SSE en lien avec ses activités, en analysant les étapes, processus et opérations présentant un potentiel de risque (équipements, installations, produits et services fournis ou utilisés ...) et ses antécédents (incidents passés, accidents du travail, plaintes, condamnations...), afin d'identifier les différents risques auxquels l'organisation est exposée.

A1.3 C2 Evaluer les risques SSE de l'organisation, en établissant une matrice de risques permettant de les hiérarchiser selon des critères pertinents (nature, source, niveau de gravité, fréquence...), et de mesurer leur probabilité de survenance à partir des données de référence (statistiques, modèles de risque, expertises internes et externes ...), afin de les prioriser selon le niveau d'exposition de

l'organisation en matière de SSE,

- Une analyse de la documentation SSE de l'organisation,
- Une matrice des risques SSE de l'organisation,
- Une évaluation des impacts des risques SSE de l'organisation en cas de survenance,

Il devra également émettre des propositions permettant à l'entreprise de mieux gérer ses risques SSE tout en renforçant sa performance et en créant de la valeur. prenantes internes et externes)

E2Cr3 La méthodologie d'évaluation du niveau de conformité des pratiques de l'organisation en matière de SSE est expliquée et argumentée. : type de vérifications effectuées (existence, validité, accessibilité ...), nature des documents vérifiés (obligatoires/non obligatoires...), moyens de vérifications (entretiens, audits ...), outils utilisés (grilles d'analyse, références ...)

E2Cr4 Un état des lieux de la documentation SSE est établi de façon organisée en fonction des thématiques/objectifs/obligations/partie s prenantes : manuels de sécurité, manuel environnement, procédures standard, plans d'urgence, rapports de contrôle et d'audit, autorisations/déclarations, fiches de sécurité/fiches techniques...

E2Cr5 Les procédures liées à la révision, l'approbation, la gestion de la documentation SSE et le contrôle de sa conformité sont identifiées, expliquées et documentées : Identification des parties prenantes (chef de projet, responsable QHSE...), rôle et responsabilités des parties prenantes, outils utilisés, règles de fonctionnement (délais de conservation, archivage, sécurité ...) ...



l'organisation.

A1.3 C3 Mesurer les impacts potentiels, pour l'organisation et ses parties prenantes, de chaque risque SSE identifié, en mesurant les conséquences juridiques (sanction, mise en cause...), matérielles (perte de clients, perturbation de la chaîne d'approvisionnement ...), médicales (accident, TMS...), sanitaires (intoxication chimique...), environnementales (perturbation de l'écosystème...), réputationnelles (perte de confiance, dégradation de l'image de marque...) et financières qui pourraient découler de leur réalisation, afin d'organiser leur gestion.

A1.3 C4 Identifier les opportunités d'amélioration pouvant découler de la gestion proactive des risques SSE et des contraintes identifiées (optimisation des ressources, amélioration de la réputation de l'organisation, innovations, augmentation de l'efficacité professionnelle, accès à de nouveaux marchés...), en évaluant leurs résultats potentiels, en collaboration avec les parties prenantes internes et externes et en s'appuyant sur les meilleures pratiques du marché, afin de les intégrer à la stratégie SSE pour créer de

E2Cr6 La matrice des risques comporte les éléments essentiels, notamment :

- Types/Catégories de risques (sécurité des employés, pollutions industrielles, risques professionnels, risques industriels ...),
- La cotation des risques professionnels ...

...

E2Cr7 Les propositions liées à une meilleure gestion des risques sont pertinentes par rapport :

- Aux risques auxquels l'organisation est exposée,
- Au contexte de l'organisation : cadre juridique, organisation, conditions de travail, activités, enjeux internes et externes, positionnement sur le marché ...

Les propositions sont réalistes par rapport : au budget, à l'organisation du travail et modèle managérial, au niveau de maturité des collaborateurs, au niveau d'engagement et d'implication de la Direction générale ...

La création de valeur est démontrée.



la valeur tout en renforçant la performance de l'organisation.

A1.4 Définition des objectifs de la stratégie SSE de l'organisation

A1.4 C1 Déterminer les objectifs SSE, en distinguant ceux relevant de prévention et la maitrise des risques environnementaux et énergétiques, de la santé et de la sécurité au travail et de la RSE et du développement durable, en tenant compte des attentes et besoins des différentes parties prenantes et des priorités identifiées selon les thématiques (situation d'urgence, défaut de conformité majeur, risques importants pour les collaborateurs...), afin de mettre en place les plans d'actions SSE en réponse aux besoins de l'organisation.

A1.5 C1 Elaborer les plans d'actions SSE en intégrant les objectifs définis, en détaillant les jalons et étapes associées ainsi que les ressources (matérielles, financières, technologiques...) nécessaires à la mise en œuvre des actions visées, selon les thématiques (environnement, SST, RSE,

E3. Type d'évaluation : Mise en situation professionnelle portant sur la définition des objectifs SSE d'une organisation et la déclinaison de sa stratégie dans un système de management adapté, donnant lieu à l'élaboration d'un rapport écrit suivi d'une soutenance orale.

Il est remis au candidat un dossier présentant la stratégie SSE d'une organisation, sur la base d'un cas fictif ou reconstitué.

Sur la base du cas remis, il est demandé au candidat de rédiger un rapport écrit comportant :

- La traduction de la stratégie de l'organisation en objectifs SSE,
- Une proposition de plan d'action intégrant la mise en place d'un système de management et permettant d'atteindre les objectifs et les cibles définis,
- Une proposition d'indicateurs de performance SSE permettant à l'organisation de suivre la progression vers les objectifs définis,

Critères d'évaluation pour E3 :

E3Cr1 Les objectifs SSE définis :

- Respectent, dans leur formulation, la méthodologie SMART (spécifiques, mesurables, atteignables), temporellement définis,
- Sont pertinents par rapport à la taille, aux activités et au contexte macro et micro-économique de l'entreprise,
- Prennent en compte les contraintes internes et externes de l'organisation ainsi que les obligations réglementaires,
- Visent une amélioration de la performance de l'organisation dans les domaines et thématiques prioritaires et stratégiques.

E3Cr2 Le plan d'action comprend les éléments essentiels, notamment :

- Un descriptif des différentes actions envisagées pour atteindre les objectifs SSE,
- L'identification des personnes/équipes responsables de la mise en œuvre de chaque action,
- Les délais/échéances pour chaque étape/action (calendrier réaliste),



	objectifs de développement durable de l'ONU), afin d'atteindre les résultats définis.	 Une proposition d'architecture du système de management SSE. 	 Les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions : humaines, techniques, technologiques, documentaires Un budget global
A1.5 Déclinaison de la stratégie SSE de l'organisation dans une architecture structurée de son système de management	A1.5 C2 Elaborer des outils et indicateurs de performance SSE afin de suivre la progression vers les objectifs fixés et de démontrer la valeur ajoutée de la stratégie SSE à la Direction de l'entreprise, tout au long de sa mise en œuvre. A1.5 C3 Définir l'architecture globale du système de management SSE en prenant en compte la stratégie de l'entreprise et les orientations données par la Direction générale en réponse aux enjeux et contraintes internes et externes, afin de concrétiser	Dans le cadre de la soutenance orale, le candidat est placé en situation de simulation d'entretien avec la Direction générale de l'organisation, jouée par les membres du jury. Lors de la simulation, il est attendu du candidat qu'il : - Présente le plan d'action proposé, - Négocie les ressources nécessaires à la planification et au déploiement de la	E3Cr3 Les indicateurs de performance (KPI): - Sont pertinents par rapport à la stratégie et aux objectifs définis, - Permettent de suivre et évaluer l'efficacité du plan SSE. E3Cr4 La proposition d'architecture du système de management est alignée sur les besoins de l'organisation et répond à ses problématiques en matière de SSE. E3Cr5 Lors de la soutenance orale (simulation), le candidat adopte une posture de conseil face à la Direction
A1.6 Obtention de l'engagement de la Direction générale	A1.6 C1 Présenter à la Direction générale l'ensemble des résultats de ses analyses liées aux risques SSE ainsi que les plans d'actions associés, de façon argumentée, en la sensibilisant aux enjeux pour l'organisation (risques, opportunités	stratégie SSE envisagée.	générale : - Il présente de façon assurée, structurée et convaincante son plan d'action, - Il présente ses propositions de façon transparente : bénéfices/risques, points de difficulté Il répond de façon précise et argumentée aux questions posées, - Il propose des solutions aux

éventuelles difficultés soulevées,

Lors de la négociation, il tient compte et défend constamment les

d'amélioration...) tenant compte de son contexte

macro et micro-économique et de ses orientations



Г	1	
	stratégiques, afin de lui permettre de prendre des	intérêts de l'organisation et des équipes impliquées
	décisions éclairées et valider la stratégie SSE	equipes impliquees
	envisagée.	
	A1.6 C2 Négocier les ressources techniques,	
	technologiques, humaines et financières	
	nécessaires à la planification puis au déploiement	
	de la stratégie SSE, en présentant les différents	
	besoins et étapes de la mise en œuvre ainsi que les	
	parties prenantes (gouvernance, auditeurs,	
	correspondants SSE), permettant de disposer	
	d'un ensemble de ressources en adéquation avec	
	les ambitions stratégiques et besoins identifiés en	
	matière de SSE.	



Activité 2

Mise en place d'un système de management des risques SSE dans une démarche d'amélioration continue

A2.1 Processus de veille en management des risques SSE dans son périmètre donné A2.1 C1 Définir le périmètre du système de management SSE à mettre en place en cohérence avec le système de management de la qualité le cas échéant, en identifiant les activités, processus et sites auxquels il s'appliquera, ainsi que les parties prenantes internes et externes qui seront concernées par son implémentation (collaborateurs, clients, fournisseurs, autorités de régulation et de contrôle ...), afin d'en permettre la conception.

A2.1 C2 Mettre en place un processus de veille règlementaire et technologique en matière de SSE, après avoir sélectionné les sources et outils de veille pertinents selon les thématiques visées (sites institutionnels, sites juridiques, lettres d'information, agrégateurs de contenus...), en s'appuyant sur les techniques disponibles sur le marché, afin de détecter les évolutions ayant un impact sur l'organisation et/ou ses activités et garantir la conformité permanente du système de management SSE.

E1. Type d'évaluation: Mise en situation professionnelle portant sur la mise en place du système de management des risques SSE selon les normes ISO système donnant lieu à la rédaction d'une note d'analyse et de proposition.

Il est demandé au candidat, sur la base d'un cas réel ou reconstitué d'une organisation, dans un temps imparti, de rédiger une note d'analyse et de proposition comportant :

- Le type de processus de veille règlementaire et technologique envisagé,
- Les analyses correspondantes : environnementale, énergétique et des risques professionnels et/ou de la gestion de la sécurité alimentaire,

Critères d'évaluation pour E1 :

E1Cr1 Une automatisation de la veille est proposée. La mise en œuvre du processus associé est réaliste et performante en lien avec le SMQ.

E1Cr2 Les études correspondantes sont pertinentes, justes et argumentées.

E1Cr3 Les indicateurs respectifs sont pertinents et répondent objectifs du programme d'amélioration défini.

E1Cr4 L'analyse des modalités de mise en place du système de management SSE de l'organisation est effectuée au regard de son contexte macro et micro et des normes et processus qui lui sont applicables.

Elle concerne notamment les aspects organisationnels, de ressources humaines, technologiques et financières de l'organisation selon les thématiques, ainsi que la gouvernance.



A2.2 Mise en place du système de management SSE

A2.2 C1 Organiser le système de management SSE, en intégrant les différents protocoles et procédures permettant la prévention et la gestion des risques (protocoles d'urgence ou de crise, procédures à suivre en cas d'incident ou accident, actions de formation et de sensibilisation ...), selon les thématiques (environnement, sécurité, santé) et les activités de l'organisation impactées, afin de l'aligner aux besoins et objectifs SSE de l'organisation et en lien avec le système de management de la qualité le cas échéant.

A2.2 C2 Constituer une équipe dédiée à la mise en place du système de management SSE, en sélectionnant les profils adaptés tenant compte des compétences, fonctions, responsabilités et niveaux hiérarchiques des collaborateurs, selon les thématiques visées, afin de mettre en place une organisation solide en mode projet.

A2.3 Contrôle du système de management SSE

A2.3 C1 Elaborer les procédures de contrôle et d'audit interne et externe de l'organisation en matière de SSE selon les exigences de l'ISO 19011,

- Une proposition de politique intégrée pertinente,
- Une proposition de constitution des groupes du pilotage,
- La construction de tableaux de bord comprenant une proposition d'indicateurs correspondants,
- Une proposition de plans d'action selon les Normes ISO déployées et en cohérence avec le SMQ.
- Une proposition de stratégie de communication interne et externe en lien avec le système managérial.

E1Cr5 Le processus de déploiement du PDCA permettant l'amélioration continue du système de management SSE est établi en cohérence avec le SMQ.

Les propositions d'amélioration sont convaincantes : argumentation, illustrations, énumération des bénéfices/risques...

E1Cr6 La stratégie de communication est efficace et répond à la configuration de l'organisations et ses enjeux (ressources humaines, techniques et financières).

Le plan de communication proposé comprend notamment :

- Les objectifs de communication
- L'identification des parties prenantes internes et externes
- Les messages clés par typologie de parties prenantes, selon leurs besoins, niveau de maturité, rôles et responsabilités en matière de SSE ...
- Les canaux et supports de communication par population cible (y compris les personnes en situation de handicap), type de message et objectif
- Calendrier de communication en cohérence avec les événements et projets SSE de l'organisation ...



notamment en ce qui concerne le respect des normes (ISO 45001 en matière de sécurité et santé au travail, ISO 14001 en matière d'environnement et 50001 en matière d'énergie, ISO 22000 pour la sécurité alimentaire, en en définissant les modalités et la planification selon les priorités et risques identifiés, ainsi que les ressources associées, afin de garantir la conformité des actions engagées.

A2.3 C2 Conduire des opérations de contrôle du respect des nouvelles procédures définies dans le système de management SSE, sur la base de critères pertinents en fonction de l'activité visée, en procédant à des observations (vérifications visuelles, prise de mesures...) et en menant des entretiens avec les collaborateurs impliqués, afin d'évaluer la conformité sur le terrain.

A2.3 C3 Formaliser des rapports de contrôle des procédures SSE, sur la base de l'analyse des données collectées lors des opérations menées, en listant les écarts de conformité et en évaluant leurs impacts potentiels, afin de documenter le processus et mettre en place les actions correctives

E2. Type d'évaluation: Mise en situation professionnelle portant sur la mise en place d'un audit réel dans une entreprise, donnant lieu à la remise d'un rapport d'audit écrit suivie d'une soutenance orale.

Il est attendu du candidat qu'il mette en place un audit réel dans une entreprise, selon le système de management des audits internes et externes, en suivant les phases suivantes :

- Phase 1 : Préparation de l'audit
- Phase 2 : Mise en place des programmes d'audit : réalisation d'audit terrain
- Phase 3 : Elaboration des rapports d'audit (à l'écrit)

Lors de la soutenance orale, le candidat présente au jury, dans un temps imparti, sur la base de l'audit mené:

Les évènements indésirables, le classement des constatations et proposition des actions correctives pertinentes,

Critères d'évaluation pour E2 :

E2Cr1 Le Choix des critères d'audit est pertinent (à préciser)

- rapports d'audits précédents, manuels SSE, Référentiels, etc.

E2Cr2 L'application de la méthodologie est correcte et les différentes étapes de l'audit sont déployés

E2Cr3 La pertinence des check-lists est éprouvée.

E2Cr4 Les techniques d'investigation et de récolte des preuves sont déployées conformément à la méthodologie

E2Cr5 Le rapport d'audit SSE est rédigé correctement et de façon pertinente (à préciser).

Objectifs de l'audit; champ, dates, lieux, activités auditées; identification des participants (client, audité, équipe d'audit, guides, observateurs, etc.); critères d'audit, preuves d'audit et constats associés; conclusions de l'audit et évaluation de conformité par rapport au critère d'audit.



A2.4 Pilotage et amélioration continue du système de management SSE **A2.4 C1** Mettre en place un processus d'évaluation de la performance du système de management SSE sur la base d'indicateurs de performance pertinents en fonction des thématiques (nombre d'incidents, nombre de violations de procédures...), en tenant à jour des tableaux de bord de suivi, afin d'identifier les axes d'amélioration.

A2.4 C2 Organiser la mise en œuvre des actions correctives, après les avoir caractérisées en fonction de la gravité des non-conformités constatées et de leur fréquence, en répartissant leur mise en œuvre au sein des équipes SSE, afin d'apporter les modifications nécessaires dans un principe d'amélioration continue en lien avec le système de management de la qualité le cas échéant.

A2.4 C3 Suivre la performance des actions mises en œuvre selon les normes applicables aux thématiques visées (par exemple 45001 en matière de SST) en s'appuyant sur les indicateurs de performance et tableaux de bord mise en place, afin de mesurer les résultats et proposer des axes d'amélioration.

- Les moyens d'organiser des réflexions stratégiques sur le système de management et l'intégration dans le système de management des modifications nécessaires identifiées,
- Les moyens d'accompagner, de façon opérationnelle, les parties prenantes des projets SSE.

E2Cr6 La proposition du système de pilotage et les propositions d'amélioration concernent notamment : les indicateurs de performance (KPI), le suivi de la performance et l'organisation de la mise en œuvre des actions correctives, ...

E2Cr7 Les propositions d'accompagnement des parties prenantes des projets SSE sont pertinentes eu égard au contexte de l'organisation, à son SMQ et à son niveau de maturité en matière de SSE : implication dans la planification, suivi régulier de l'avancement des projets, travaux en collaboration avec d'autres équipes ...



A2.4 C4 Réaliser une analyse à la clôture de chaque		
action entre les résultats atteints et les moyens		
et/ou ressources dédiées afin de rendre compte		
des résultats des actions à la direction générale.		
A2.5 C1 Elaborer un plan de communication auprès		
des différentes parties prenantes engagées dans le		
système de management SSE sur les attentes et les		
résultats en matière de sécurité, santé et		
environnement, en choisissant les canaux adaptés		
en fonction des messages et des populations		
ciblées (notamment les parties prenantes en		
• • •		
•		
A2.5 C2 Organiser des groupes de réflexion		
·		
•		
·		
'		
aux modifications nécessaires.		
	action entre les résultats atteints et les moyens et/ou ressources dédiées afin de rendre compte des résultats des actions à la direction générale. A2.5 C1 Elaborer un plan de communication auprès des différentes parties prenantes engagées dans le système de management SSE sur les attentes et les résultats en matière de sécurité, santé et environnement, en choisissant les canaux adaptés en fonction des messages et des populations ciblées (notamment les parties prenantes en situation de handicap), en faisant preuve de leadership afin de maintenir leur motivation et leur engagement durables. A2.5 C2 Organiser des groupes de réflexion stratégique sur le système de management SSE, en coordonnant les actions auprès de l'ensemble des correspondants identifiés et nommés dans les services en lien avec les enjeux SSE et en y intégrant les institutions représentatives du personnel (CSSCT), afin de bénéficier de leurs retours sur le système de management mis en place et procéder	action entre les résultats atteints et les moyens et/ou ressources dédiées afin de rendre compte des résultats des actions à la direction générale. A2.5 C1 Elaborer un plan de communication auprès des différentes parties prenantes engagées dans le système de management SSE sur les attentes et les résultats en matière de sécurité, santé et environnement, en choisissant les canaux adaptés en fonction des messages et des populations ciblées (notamment les parties prenantes en situation de handicap), en faisant preuve de leadership afin de maintenir leur motivation et leur engagement durables. A2.5 C2 Organiser des groupes de réflexion stratégique sur le système de management SSE, en coordonnant les actions auprès de l'ensemble des correspondants identifiés et nommés dans les services en lien avec les enjeux SSE et en y intégrant les institutions représentatives du personnel (CSSCT), afin de bénéficier de leurs retours sur le système de management mis en place et procéder



A2.5 C3 Intégrer l'évaluation des risques, la planification et les procédures de contrôle et audit SSE dans les processus de prises de décision et les plans opérationnels et stratégiques de l'organisation, afin de s'assurer de leur alignement aux objectifs et processus des différents métiers. A2.5 C4 Accompagner les parties prenantes des projets en apportant un appui opérationnel,	
technique et méthodologique régulier, et à chaque fois qu'une évolution de la règlementation intervient, afin de faciliter l'intégration du système de management aux processus métiers.	



Activité 3

Déploiement de la stratégie santé, sécurité au travail et environnement (SSE) dans une perspective de transition écologique

A3.1 Pilotage de l'exécution des démarches réglementaires liées aux projets

A3.1 C1 Recenser les différentes démarches administratives et règlementaires liées aux activités de l'organisation, en fonction des projets ICPE / IOTA afin d'organiser leur réalisation en coordination avec les différents services de l'organisation.

A3.1 C2 Déployer les exigences des réglementations européennes et nationales afin de garantir la conformité des procédures administratives des projets industriels.

A3.1 C3 Participer aux procédures d'instruction des dossiers correspondants au titre des ICPE et des IOTA afin d'optimiser l'implantation ou la modification d'un projet industriel.

A3.1 C4 Organiser et contrôler l'exécution des différentes démarches administratives et réglementaires nécessaires auprès des autorités compétentes ou de tutelle (Préfectures, DREAL, ARS, DDPP, CODERST ...), en coordonnant leur réalisation, afin de garantir la mise en place des projets.

E1. Type d'évaluation : Mise en situation professionnelle portant sur le pilotage de l'exécution des démarches réglementaires en matière de SSE donnant lieu à la remise d'une note d'analyse écrite.

Il est remis au candidat un cas réel ou fictif d'entreprise qu'il devra analyser et sur la base duquel il devra rédiger une note d'analyse, dans un temps imparti.

La note devra comporter :

- Les différentes autorités compétentes/de tutelle selon les projets ICPE / IOTA (Préfectures, DREAL, ARS, DDPP, CODERST ...),
- Les obligations de démarches réglementaires selon les projets industriels et les autorités compétentes/de tutelle,
- Le classement des

Critères d'évaluation pour E1 :

E1Cr1 Le cadre juridique et administratif est correctement identifié.

E1Cr2 Les spécificités du cas de l'organisation sont précisées

E1Cr3 Les classements des installations sont correctement effectués.

E1Cr3 La méthodologie permettant de dégager le statut SEVESO est correctement déployée.



A3.2 Mise en œuvre des actions préventives et curatives permettant de maîtriser les risques technologiques

A3.2 C1 Mettre en œuvre les études d'évaluation environnementale et de dangers en vue d'éviter, prévenir et maitriser les risques d'un projet industriel.

A3.2 C2 Choisir et mettre en place les technologies les plus performantes de prévention, maitrise, et traitement des émissions (eaux usées, déchets, émissions atmosphériques, sols pollués, etc.) afin de diminuer l'impact environnemental du projet et garantir la maitrise maximale des risques.

A3.2 C3 Elaborer les plans d'urgence efficaces et opérationnels selon les risques présents dans l'organisation afin d'apporter une méthode de gestion de crise rigoureuse, étudiée, planifiée, enseignée et répétée.

A3.2 C4 Piloter l'ensemble d'acteurs internes et externes afin d'optimiser l'organisation de la gestion de crise.

A3.3 Déploiement de la stratégie RSE et du développement durable de l'organisation

A3.3 C1 Intégrer les grands enjeux globaux et le contexte sociétal de la RSE dans les projets afin de garantir un modèle durable de développement de l'organisation.

- installations dans le régime administratif (ICPE/IOTA),
- L'application de la méthodologie de recherche de statut Seveso,
- La construction des dossiers administratifs adéquats au titre des ICPE et IOTA.

E2. Type d'évaluation : Mise en situation professionnelle portant sur la mise en œuvre d'actions préventives et curatives permettant de maîtriser les risques d'un projet donnant lieu à la remise d'un rapport écrit suivie d'une soutenance orale.

Il est remis au candidat un dossier présentant un projet porté par une organisation, sur la base d'un cas fictif ou réel (examen sur table).

A la suite de l'analyse du cas, il est demandé au candidat, en groupe, de présenter, dans un rapport écrit, le processus de déploiement d'un projet industriel avec des solutions préventives et curatives, en fonction de la stratégie de l'organisation et son contexte réglementaire

Critères d'évaluation pour E2 :

E2Cr1 La méthodologie des études d'impacts et de dangers est respectée et correctement appliquée.

E2Cr2 La performance des technologies de prévention, maitrise et traitement des émissions est établie.

Les solutions préventives ou curatives (par exemple plan d'amélioration des protocoles de sécurité environnementale) correspondent aux données de l'entreprise et à sa situation.

E2Cr3 Le plan d'urgence est efficace, opérationnel et comprend notamment : mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires



A3.3 C2 Déployer la démarche RSE selon la norme ISO 26000 afin d'intégrer et optimiser la Gouvernance de l'organisation, les relations et conditions de travail, les Droits de l'Homme, l'Environnement, la loyauté des pratiques, les attentes du consommateur, les Communautés locales dans les stratégies de l'organisation.

A3.3 C3 Mettre en place des démarches en écoconception selon la norme ISO 14062 afin de répondre aux enjeux de la transition écologique de l'organisation.

A3.3 C4 Déployer efficacement la démarche RSE selon la norme NF x32-001 afin de reconquérir la biodiversité dans le cadre des différentes stratégies de l'organisation.

A3.3 C5 Mettre en œuvre des projets de constructions durables en incluant les 14 cibles de haute qualité environnementale afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique.

A3.3 C6 Déployer une politique responsable d'emplois des personnes en situation de handicap en collaboration avec le département Ressources Humaines, en sensibilisant l'ensemble des acteurs de l'organisation pour la réussite de leur accueil et leur intégration.

Le rapport écrit devra comporter les éléments suivants :

- Interprétation et validation des études d'évaluation environnementale,
- Choix les techniques de réhabilitation des sols selon le futur usage du sol et la méthodologie nationale de gestion des sites et sols,
- Choix des technologies les plus performantes de traitement des eaux usées en entreprise,
- Choix des technologies de traitement des rejets atmosphériques les plus adéquates,
- Identification des phénomènes dangereux (naturels et anthropiques) présents sur le site / autour du site ainsi que les potentielles cibles.
- Identification des différents scénarios d'accidents industriels et proposition des barrières de sécurité et de sureté adéquates et pertinentes
- Proposition de plan d'urgence adapté aux risques du projet

à mettre en œuvre en cas d'accident.



A3.3 C7 Rédiger la déclaration des performances extra financière (DPEF) en collaboration avec le service communication de l'entreprise ou un prestataire externe afin de réaliser les reporting à destination de la direction générale.

A3.3 C8 Formaliser et diffuser l'engagement de l'organisation dans une charte reprenant les actions environnementales, sociétales et économiques (coûts) réalisées afin de renforcer la crédibilité de l'organisation en tant qu'acteur socialement responsable.

A3.3 C9 Accompagner le changement des processus de travail selon la politique RSE et Développement Durable décidée par la Direction Générale, en s'assurant de la formation des acteurs concernés sur les bonnes pratiques à appliquer, en vérifiant la mobilisation des moyens et ressources nécessaires à la réussite de la démarche.

et à l'organisation.

A l'oral, lors de la soutenance, le candidat présente le projet et répond aux éventuelles questions du jury.

E3. Type d'évaluation : Mise en situation professionnelle portant sur le déploiement de la stratégie RSE et développement durable d'une organisation donnant lieu à la remise d'une note écrite.

Il est remis au candidat un dossier présentant la stratégie RSE et développement durable d'une organisation, sur la base d'un cas fictif ou réel.

Dans la note écrite, il est demandé au candidat d'analyser, après étude des éléments remis, dans un temps imparti:

> La gouvernance et les conditions de travail de l'organisation (notamment s'agissant des personnes en situation de handicap) au

Critères d'évaluation pour E3:

E3Cr1 La note d'analyse est argumentée (références) et illustrée (exemples concrets). Elle comprend des propositions d'amélioration justifiées.

E3Cr2 La déclinaison des 7 questions centrales de la norme ISO 26000 est réalisée et détaille leur application conformément aux données de la situation professionnelle soumise.

E3Cr3 La gouvernance et les conditions de travail sont analysés

E3Cr4 L'analyse des conditions de travail comprend :

 Une évaluation des politiques, pratiques et conditions de travail au sein de l'organisation : inclusion des personnes en situation de handicap, accessibilité des installations, plans de formation,



regard de la norme ISO 26000 et de la charte d'engagements de l'organisation, - Les enjeux de l'organisation en matière de transition	 Une identification des écarts avec les exigences et recommandations de la norme ISO 26000, Des propositions d'amélioration pertinentes tenant compte du contexte de l'organisation.
écologique au regard de l'application de la norme ISO 14062 (éco-conception), - Les pratiques de l'organisation en matière	E3Cr5 Les enjeux de l'organisation en matière de transition écologique liés aux produits, services et activités proposés sont identifiés.
de reconquête de la biodiversité au regard de la norme NF x32-001	E3Cr6 L'analyse des pratiques de l'organisation en matière de biodiversité suit la méthodologie normative.
notamment, - La déclaration de performance extra-financière	E3Cr7 La DPEF est analysée sur le fond et la forme, selon une méthodologie structurée.
 de l'organisation. Et de réaliser une proposition d'amélioration de la stratégie RSE 	Une vérification de sa complétude, sa cohérence et sa transparence est réalisée.
	E3Cr8 Les propositions d'accompagnement du changement des processus de travail sont pertinents au regard des enjeux de l'organisation, son niveau de maturité et ses ressources disponibles.



Activité 4

Management des équipes en charge des problématiques santé, sécurité au travail et environnement (SSE) au sein de l'organisation

A4.1 Constitution des équipes SSE

A4.1 C1 Organiser les conditions de recrutement des nouveaux collaborateurs en charge des problématiques SSE, en coopération avec les ressources humaines et les autres parties prenantes, en définissant les caractéristiques et critères de sélection (expertises, expériences, compétences...) selon les thématiques (santé, sécurité, environnement, développement durable...), et en y intégrant les enjeux RSE (diversité, adaptation des postes aux personnes en situation de handicap, parité...) afin de permettre une sélection de profils adéquats.

A4.1 C2 Constituer des équipes projet en choisissant parmi les collaborateurs de l'organisation les profils correspondant aux besoins selon les thématiques et enjeux stratégiques, en veillant à la compatibilité de leurs personnalités et à leurs modes de fonctionnement, afin de permettre la réalisation efficace des projets SSE.

A4.2 C1 Accompagner les équipes et parties

E1. Type d'évaluation: Mise en situation professionnelle portant sur la constitution, l'acculturation et l'accompagnement au changement des processus de travail des équipes et parties prenantes à la SSE donnant lieu à la remise d'un rapport écrit suivie d'une soutenance orale.

Il est remis au candidat un dossier présentant un projet SSE que souhaiterait porter une entreprise, sur la base d'un cas réel ou fictif.

Sur la base des éléments remis, le candidat devra, en groupe, proposer, dans un rapport écrit, selon le thème du projet :

- Une organisation projet,
- Un plan de sensibilisation et de formation de l'équipe SSE et des collaborateurs aux enjeux du projet.

A l'oral, le candidat soutient individuellement le rapport écrit et

Critères d'évaluation pour E1:

E1Cr1 L'organisation envisagée est proportionnée par rapport au projet et à ses enjeux pour l'organisation.

Dans le cadre de l'organisation projet, il est prévu notamment :

- La constitution de l'équipe projet (incluant les critères de sélection),
- Le plan du projet : calendrier, jalons, ressources, budget ...
- Les risques du projet et le plan de gestion des risques,
- Un plan de communication dédié au projet.

E1Cr2 Le plan de sensibilisation et de formation est détaillé et comprend notamment :

- L'identification des besoins en fonction des profils de l'équipe SSE et des collaborateurs (compétences, niveau de maturité, expertises, expérience...) et des enjeux du projet,
- Les populations cibles,
- Les objectifs visés par la

A4.2 Acculturation des



équipes et parties prenantes à la SSE

prenantes SSE dans la compréhension des enjeux SSE et l'application des nouvelles procédures, en apportant un appui technique et méthodologique de façon régulière et à chaque évolution (technique, juridique, normative...), en s'adaptant aux cibles et thématiques visées, afin de permettre la maîtrise effective des risques SSE.

A4.2 C2 Déployer des actions de sensibilisation et de formation auprès des collaborateurs, dans le respect des procédures et normes applicables (par exemple ISO 26 000 en ce qui concerne les actions de formation aux thématiques RSE), afin d'impliquer les collaborateurs et de renforcer la culture SSE au sein de l'organisation.

A4.2 C3 Communiquer de façon transparente sur la stratégie SSE auprès des équipes et parties prenantes SSE, via les canaux pertinents en fonction des thématiques et des cibles visées, afin de renforcer leur engagement, améliorer la performance SSE et promouvoir une culture de sécurité et de responsabilité au sein de l'organisation.

répond aux éventuelles questions du jury.

E2. Type d'évaluation : Mise en situation professionnelle portant sur l'animation des équipes SSE et la gestion des situations managériales difficiles donnant lieu à une soutenance orale (simulation).

Il est remis au candidat un dossier présentant le contexte SSE d'une entreprise, sur la base d'un cas fictif ou réel.

Il est attendu du candidat, placé en en situation professionnelle dans le cadre d'une simulation, qu'il anime, dans un temps imparti, un groupe de réflexion (sujet tiré au sort par le candidat). Les membres de l'équipe SSE constituant le groupe de réflexion sont joués par d'autres candidats choisis par le centre d'évaluation.

A l'issue de la simulation, le candidat

- sensibilisation/formation par population cible,
- Les méthodes, modalités et moyens : présentiel, distanciel, synchrone, asynchrone, formats courts, longs...

Critère d'évaluation pour E2 :

E2Cr1 Le candidat adapte ses techniques de communication en fonction de la situation et des réactions de ses interlocuteurs.

E2Cr2 Le candidat tient compte du déroulement de l'échange et adapte son ton et sa posture managériale en conséquence.

E2Cr3 Le candidat établit un climat de confiance : encourage l'expression, absence de jugement ...

E2Cr4 Le candidat favorise la communication ouverte et la créativité : partage des idées, brainstorming ...

E2Cr5 Les solutions proposées pour accompagner les résistances au changement sont pertinentes par rapport au contexte de l'entreprise et aux équipes concernées, par exemple : communication plus transparente,



A4.3 Organisation des processus de travail dans un contexte de changement porté par la SSE

A4.3 C1 Accompagner le changement des processus de travail selon la politique RSE et Développement Durable décidée par la Direction Générale, en s'assurant de la formation des acteurs concernés sur les bonnes pratiques à appliquer, en vérifiant la mobilisation des moyens et ressources nécessaires à la réussite de la démarche.

A4.3 C2 Définir et organiser l'activité des collaborateurs en charge des problématiques SSE, en attribuant les différentes tâches et responsabilités en fonction des projets SSE à mettre en œuvre, pour leur permettre de répondre aux objectifs de façon efficace et coordonnée.

A4.3 C3 Optimiser les processus de travail au sein des équipes SSE, en facilitant l'accès et le partage des ressources et informations et en favorisant l'utilisation des outils de travail collaboratif, pour développer leur efficacité et leur fluidité.

A4.4 Animation au quotidien des équipes SSE

A4.4 C1 Animer des collectifs de travail favorisant la mobilisation de l'intelligence collective et le développement de la créativité, en encourageant l'émergence d'idées nouvelles et innovantes, afin

est interrogé sur les moyens qui lui semblent pertinents, dans le cas d'entreprise qui lui est soumis, pour :

- Prévenir et gérer les résistances au changement induites par les actions menées dans le cadre des projets SSE,
- Gérer les personnalités et situations managériales difficiles.

implication accrue des parties prenantes, changement de l'approche managériale, meilleure prise en compte des attentes des collaborateurs, implication des collaborateurs dans les processus de décisions ...

E2Cr6 Les moyens proposés pour gérer les situations et personnalités difficiles présentés sont adaptés et cohérents : utilisation de méthodes de résolution de problèmes, posture assertive, posture de conciliateur, mobilisation de techniques de communication adaptées, recadrage, implication des équipes RH ...



	de renforcer l'agilité et le développement
	personnel et professionnel des collaborateurs.
	A4.4 C2 Adapter son mode de management et sa
	posture, en combinant les différentes techniques
	managériales en mode vertical ou plus horizontal
	(motivation- délégation – reconnaissance), selon les
	sujets à traiter et les personnalités en présence,
	pour maintenir la motivation et l'engagement des
	collaborateurs.
	A4.4 C3 Conduire des réunions, groupes d'échanges
	ou entretiens, en tenant compte de la diversité des
	collaborateurs (culturelle, générationnelle,
	situation de handicap), afin de permettre une
	communication fluide et efficace entre et avec les
	différents membres des équipes SSE.
AAF Costion dos	A4.5 C1 Prévenir et gérer les résistances au
A4.5 Gestion des situations managériales	changement induites par les actions menées dans le
difficiles	cadre des projets SSE, après en avoir identifié et
difficies	traité les causes, en adoptant une communication
	transparente, afin de renforcer l'adhésion des
	collaborateurs aux différentes politiques SSE
	menées.



A4.5 C2 Gérer les situations et personnalités difficiles, en faisant preuve à la fois d'empathie et	
d'assertivité et en favorisant la mise en place d'une communication collaborative afin de maintenir un	
climat positif et constructif.	